

PORTANT COMPOSITION DU JURY LP Commerce et distribution parc. Management du point de vente

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen LP Commerce et distribution parc. Management du point de vente comme suit :

Membres du jury

COLOMBEL Lionel, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

TCHERNEV Nikolay, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

GENTY Sebastien, PAST

BILLAMBOZ Carine, PROFESSIONNEL

GRANJEON Frederic, PROFESSIONNEL

Semestre 2

GENTY Sebastien, PAST

BILLAMBOZ Carine, PROFESSIONNEL

GRANJEON Frederic, PROFESSIONNEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé électroniquement par Mathias BERNARD

African Constitution of the second

Le 12 décembre 2024